

Action de parrainage en Belgique

Sous ce titre, la « Croix-Rouge », organe officiel de la Croix-Rouge suisse et de l'Alliance suisse des Samaritains, a publié, dans son numéro du 24 janvier 1945, un intéressant article dont nous extrayons ce qui suit :

Au moment où l'action de parrainage de la Croix-Rouge suisse subit de sensibles modifications en raison de la cessation des hostilités et du retour des prisonniers et déportés, un délégué de la Croix-Rouge suisse s'est rendu en Belgique, au début de décembre, pour juger sur place de la situation alimentaire.

Grâce aux possibilités de son agriculture, à la richesse de son sous-sol, à ses industries, à sa situation géographique et le commerce de transit qui en résulte, à sa riche colonie, le Congo belge, et enfin à l'énergie de sa laborieuse population, l'amélioration des conditions de vie en Belgique est continue. Toutefois, sans avoir la prétention, après un séjour de 12 jours environ, de porter un jugement définitif sur la situation de ce pays, nous pensons dit-il, que pour connaître le visage réel de la Belgique, il ne faut pas seulement avoir vu une ville — Bruxelles par exemple, qui a été relativement épargnée par la guerre — avec ses magasins bien pourvus, il faut avoir pénétré dans les localités sinistrées, parlé avec ceux qui ont vécu cette guerre, qui ont dû se terrer dans les caves durant des mois, qui ont souvent perdu tous leurs biens à la suite des bombardements ; il faut avoir vu les Ardennes avec ses villes martyres, il faut avoir réalisé la signification de quelques chiffres : 500.000 maisons plus ou moins fortement endommagées, 35.000 femmes devenues veuves par faits de guerre. Il faut enfin avoir pénétré dans les foyers des familles sinistrées, où se recrutent la plupart de nos filleuls.

En parlant de l'amélioration générale des conditions de vie en Belgique, on fait surtout allusion au ravitaillement. En mettant en parallèle les rations auxquelles donnent droit les cartes alimentaires suisses et belges, nous remarquons que le ravitaillement est à peu près identique, mais dans l'ensemble les rations suisses sont supérieures.

Nous avons en effet davantage de graisse, la vente des pommes de terre est libre chez nous ; en Belgique, la ration de neuf kilos par mois et par personne est insuffisante pour une famille aux

ressources modestes. La ration de pain, bien que supérieure à la nôtre, est aussi jugée insuffisante dans les mêmes foyers vu le manque de denrées de remplacement à des prix abordables. J'ai entendu dire à plusieurs reprises qu'un coupon de sucre de la carte familiale est échangé contre des coupons de pain, ce dernier ayant une plus grande valeur nutritive. Pour le lait, seuls les enfants jusqu'à trois ans ont droit à vingt-quatre litres par mois ; ceux de quatre à onze ans, ainsi que les vieillards de plus de soixante-dix ans, touchent huit litres par mois. La vente des légumes et des fruits est libre comme chez nous et les prix sont à peu de chose près les mêmes qu'en Suisse. Nous précisons que seuls les fruits du pays peuvent être obtenus sur le marché.

D'autre part, et ceci est essentiel, durant des années le régime alimentaire belge a été insuffisant. Il s'est donc établi un « état de déficience » auquel il ne peut être remédié en quelques mois d'alimentation améliorée. — Des familles d'origine suisse m'ont fait part des énormes difficultés rencontrées, bien qu'ayant eu le grand privilège de recevoir de Suisse mensuellement, pour chaque membre de la famille, un colis de denrées alimentaires.

Le régime alimentaire en Belgique est encore insuffisant, et la persistance du marché noir, dont les prix ne sont pas à la portée de toutes les bourses, en est la preuve certaine.

Au cours de notre voyage, nous avons pris contact avec une cinquantaine de filleuls dans plusieurs villes de Belgique. Ces visites avaient la valeur d'une récompense et d'un encouragement. Il faut en effet pénétrer dans les foyers de nos protégés pour comprendre ce qu'a signifié et signifie encore le secours du parrainage. C'est à ce moment-là que nous avons réalisé véritablement la valeur incomparable du colis de vivres reçu de la Suisse jusqu'en juin 1945, malgré le retard de la distribution. Même les articles ajoutés aux vivres et que nous considérons personnellement un peu comme « du remplissage » : mouchoirs, brosses à dents, articles de pansement, ont provoqué une explosion de joie.

Nous aurions souhaité que chaque parrain et marraine, de même que chaque famille hôte, voient ces visages débordants de reconnaissance. Ce colis de vivres, bien que de composition uniforme, donnait l'impression aux bénéficiaires

Suisse

que le parrain l'avait confectionné lui-même et avait joint à cette contribution matérielle toute son affection.

Nous avons eu aussi la joie de constater que les lettres du parrain ou de la marraine de Suisse étaient pieusement conservées. Timidement on nous a laissé entendre à plusieurs reprises que ces messages d'un pays ami avaient aidé à vivre.

Le contact qui a été ainsi établi ne doit pas cesser avec la suppression des secours qui doit résulter de l'amélioration générale de la situation alimentaire en Belgique. Les familles et les enfants tiennent à continuer à correspondre avec leurs bienfaiteurs. Parmi les filleuls que nous avons vus, il y en a que nous aimerions voir suivis des années encore par leurs parrains.

Nous pensons notamment à cette fillette de quinze ans de Tournai, qui a perdu ses parents lors du bombardement de leur maison en 1940, qui elle-même a été retirée des décombres après plusieurs heures et dont le corps présente de multiples cicatrices. Elle a été recueillie par ses grands-parents. Nous pensons à cette femme à Ostende, mère de deux petits en bas âge, qui attend, probablement en vain, le retour de son mari déporté..., à cette famille de Liège dont le mari rentré d'Allemagne a perdu la raison..., à cette jeune fille de Mons, amputée d'une jambe à la suite d'un bombardement..., à ces veuves, à tous ces sinistrés auxquels le soutien moral d'une marraine ou d'un parrain fera encore tant de bien.

Une revision générale de tous les cas de parrainage de Belgique a eu lieu au cours de cet été, un quart environ ont été supprimés en raison de l'amélioration de la situation. Cette revision sera renouvelée en janvier et février 1946 pour ne garder que les filleuls victimes directes de la guerre pour lesquels la continuation d'une aide représente une urgente nécessité.